



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
Délégation régionale**

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE

**POUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DE
L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER**

POUR LA ZONE EST - SESSION 2021

Spécialité : PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Une fois complété, ce dossier doit être daté, signé et transmis par mail au plus tard le 12 juillet 2021 à l'adresse mail suivante : sgami57dr-techniques@interieur.gouv.fr

ou à défaut, déposé ou acheminé par courrier au plus tard avant la date limite de clôture des inscriptions, soit le 12 juillet 2021 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation Régionale du SGAMI de la zone Est
Bureau du recrutement
8 rue de Chenôve
B.P. 31818
21018 DIJON CEDEX

Ne pas omettre de **dater et signer la déclaration sur l'honneur** après avoir écrit la mention "lu et approuvé".

NE DETACHER AUCUN DES DOCUMENTS DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les renseignements demandés ci-après présentent un caractère obligatoire pour le traitement de l'inscription.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU RECRUTEMENT

Conditions de diplômes

Ce concours est un concours externe sur titres. Il n'est accessible qu'aux seuls candidats titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP – BEP) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes ouvert pour la spécialité.

(Voir annexe : cartographie des métiers par spécialités ADT et ADTP2).

Conditions générales d'accès à la fonction publique de l'État

Ouvert aux femmes et aux hommes de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie d'accord sur l'espace économique européen et :

- possédant la jouissance de leurs droits civiques
- possédant un casier judiciaire dont les mentions portées sur le bulletin n°2 ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions
- en position régulière au regard du code du service national
- remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

LES ETAPES DU RECRUTEMENT

Phase d'admissibilité	La commission de présélection se réunit, évalue les dossiers et fait connaître la liste des candidats admissibles.
Phase d'admission	Une épreuve pratique (durée de 1 à 4 heures) et un entretien avec le jury (durée 20 minutes).

DESCRIPTIF DES POSTES DE TRAVAIL :

Spécialité «PRÉVENTION ET SÉCURITÉ »

- 1 agent chargé de l'accueil à l'hôtel de police de REIMS (département 52)

La fiche de poste est accessible sur le site internet du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr (onglet « le ministère recrute », rubrique « filière services techniques »).

INSTRUCTIONS

ATTENTION : la vérification des conditions de participation n'intervenant qu'après les résultats définitifs, s'il apparaît que les renseignements que vous avez déclaré sont inexacts, vous serez automatiquement éliminé même si le jury a prononcé votre admission.

Écrire très lisiblement, en lettres MAJUSCULES.

Lorsqu'il existe des cases : cocher la ou les cases correspondantes, le cas échéant, mettre un chiffre par case.

A - ÉTAT-CIVIL ET NATIONALITE

Cocher la case correspondant à la situation personnelle, puis inscrire les nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance.

Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie d'accord sur l'espace économique européen.

B - ADRESSE POSTALE ET ADRESSE INTERNET

Indiquer l'adresse postale. Les convocations seront obligatoirement transmises par mail (bien vérifier le dossier SPAM ou indésirables). En cas de modification de l'adresse e-mail, vous devez prévenir immédiatement le service du recrutement concerné.

C - SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL

Cocher la case correspondant à la situation personnelle.

E - DIPLÔMES

Indiquer précisément le ou les diplômes obtenus et en joindre une copie.

F - AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS (POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES)

Si vous souhaitez des aménagements particuliers, que vous ayez ou non la RQTH ; il est impératif de fournir un certificat médical de moins de 6 mois, obtenu auprès d'un médecin agréé par l'administration.

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

- Le formulaire d'inscription dûment complété ;
- La photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae indiquant la nature et la durée des formations suivies ainsi que les emplois éventuellement occupés.
- Les justificatifs exigibles au regard du service national. 2 cas possibles :
 - entre le 18e anniversaire et la veille du 25e anniversaire :
 - certificat de participation à la JAPD
 - ou attestation provisoire « en instance de convocation à la JAPD »
 - ou attestation individuelle d'exemption
 - à partir du 25e anniversaire: aucun justificatif exigible
- La photocopie de tous les permis obtenus
- Une photocopie du diplôme requis de niveau V (CAP-BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité choisie.
En cas de demande de dispense de la condition de diplôme : le formulaire « Demande de dispense de la condition de diplôme » complété avec précision et accompagné de tout document justifiant la demande figurant en annexe 4 ;

CONTACT : Courriel : sgami57dr-techniques@interieur.gouv.fr

Téléphone : 03 80 44 59 00

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RECRUTEMENT SUR CONCOURS

D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER

POUR LA ZONE EST - SESSION 2021

Spécialité : PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

A- ETAT CIVIL :

Monsieur Madame

Nom _____

Nom de Jeune Fille _____

Prénoms _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Département
ou pays étranger : _____

Nationalité Française : oui non en cours

Autre nationalité :

Si « en cours », préciser la nationalité demandée :

Profession : _____

Situation familiale : _____

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Autre (précisez)

Nombre d'enfants |_|_|

B- ADRESSE :

N° : _____ Rue : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Localité : _____

 (Portable) : _____  (fixe) : _____

Email (obligatoire pour envoi des convocations) : _____

En cas de modification de vos adresses postales ou internet, prévenir immédiatement le service du recrutement concerné à l'adresse mail suivante : sgami57dr-techniques@interieur.gouv.fr

C - SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL :

Situation au regard du service national :

Recensement effectué : oui non

Appel à la préparation de défense effectuée : oui non

Durée des services : du au

D- DATE D'OBTENTION DU PERMIS B :

DATES ET CATEGORIES DES AUTRES PERMIS OBTENUS :

E- DIPLÔMES :

Vous êtes titulaire (ou susceptible d'être titulaire à la date de nomination) **du diplôme ou titre requis homologué de niveau V délivré en France :**

Précisez lequel :

ACQUIS

EN COURS D'OBTENTION

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme ou titre requis homologué de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité choisie délivré en France, précisez ci-dessous votre situation en cochant la case correspondante :

Vous êtes titulaire d'un titre ou d'un diplôme homologué au niveau requis par la commission d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

précisez lequel :

(si vous ignorez si votre diplôme ou titre est homologué ou inscrit au RNCP, renseignez-vous auprès de l'établissement ou de l'organisme qui vous l'a délivré)

Vous êtes titulaire d'un titre ou d'un diplôme étranger assimilé au titre ou diplôme requis :
précisez lequel :

(si vous ignorez si votre diplôme ou titre est assimilé, renseignez-vous auprès de votre rectorat)

Vous justifiez d'une qualification reconnue comme équivalente au titre ou diplôme requis.

Vous devez adresser le formulaire « demande d'équivalence à la condition de diplôme », figurant en annexe, complété avec précision et accompagné de tout document justifiant la demande (tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français effectuée par un service assermenté).

DISPENSE DE DIPLOME

La condition de diplôme peut être supprimée pour les mères et pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports.

Vous devrez adresser le formulaire « demande de dispense de la condition de diplôme », figurant en annexe, complété avec précision.

Joindre obligatoirement à cette demande toutes pièces justificatives nécessaires :

Mère et père de 3 enfants et plus
(copie intégrale du livret de famille)

Sportif de haut niveau
(tout document justifiant de la demande)

F – TRAVAILLEUR EN SITUATION DE HANDICAP

Êtes-vous reconnu travailleur handicapé ? OUI NON

Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour l'entretien oral ?

pour l'épreuve pratique ? OUI NON

pour l'entretien oral ? OUI NON

Tiers temps supplémentaire

Sujets en braille

Sujets grossis

Ordinateur

Secrétaire

Accès aux escaliers

Autre, précisez

Aucun aménagement d'épreuve

Concernant les candidats avec handicap, la loi de transformation de la fonction publique (LTFP) élargit la notion de personne en situation de handicap en incluant toutes les personnes physiquement ou psychologiquement handicapées, y compris celles qui ne sont pas titulaires de la RQTH. (La compatibilité avec le poste continue d'être examinée ultérieurement par les autorités médicales compétentes).

Dans ce cas, vous devez solliciter une visite médicale auprès d'un médecin agréé de la Préfecture (liste établie par le Préfet dans chaque département communiquée sur le site de l'ARS du département) pour en demander la prescription et fournir le justificatif en plus des pièces demandées. Le certificat médical doit être de moins de 6 mois et préciser la nature des aides et aménagements sollicités.

G – SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession actuelle :

Activités antérieures :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e)..... certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts et déclare avoir été averti que toute fausse déclaration de ma part entraînerait l'annulation de mon succès éventuel à ce concours.

Je reconnais, en outre, être informé qu'en application de l'article 5 de la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, « nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

- S'il ne possède pas la nationalité française ou la qualité de ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne
 - ⇒ S'il ne jouit pas de ses droits civiques
- Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions
 - ⇒ S'il ne se trouve pas en position régulière au regard du code du service national,
 - ⇒ S'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction

Je m'engage à répondre à toute convocation des services de police ou médicaux sous peine de perdre le bénéfice du concours.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts et me déclare averti(e) que toute déclaration inexacte me fera perdre le bénéfice d'une éventuelle admission au recrutement.

Je m'engage, en cas de succès, à fournir l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de mon dossier. Le défaut de transmission sera considéré comme une renonciation à une nomination.

Je déclare être informé(e) de la diffusion sur internet, en cas de réussite, des listes d'admissibilité et d'admission comportant mes noms et prénoms.

A, le.....

Date et signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

ANNEXE
Les équivalences de diplômes

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

[Arrêté du 26 juillet 2007](#) fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation.

NOR : BCFF0762090A

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,
Vu le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Arrête :

Art. 1er. - Lorsque le recrutement par voie de concours est subordonné à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation, les candidats qui remplissent les conditions fixées à l'article 6 du [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) susvisé peuvent faire acte de candidature à ce concours dans les conditions définies aux articles suivants.

Art. 2. - Peuvent faire acte de candidature aux concours visés à l'article 1er les candidats qui justifient de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès.

La durée d'activité professionnelle exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis par le statut du corps ou du cadre d'emplois.

L'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles doit avoir été accompli dans des fonctions d'un niveau au moins équivalent à ceux des emplois du corps ou cadre d'emplois auxquels le concours donne accès.

Pour apprécier la correspondance de l'activité professionnelle exercée avec celle à laquelle donne accès le concours, l'administration se réfère au descriptif des professions de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003. Sont également prises en compte les périodes d'activité professionnelle dans l'exercice de professions appartenant à des catégories socioprofessionnelles comparables dans d'autres Etats.

Art. 3. - Le candidat qui demande à bénéficier des dispositions de l'article 6 du [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) susvisé doit fournir à l'appui de sa demande un descriptif détaillé de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de qualification nécessaire ainsi que des principales fonctions attachées à cet emploi.

Il doit en outre produire :

- une copie du contrat de travail ;
- pour les périodes d'activité relevant du droit français, un certificat de l'employeur délivré dans les conditions prévues à [l'article L. 1234-19 du code du travail](#).

A défaut des documents mentionnés aux deux précédents alinéas, il peut produire tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée.

Lorsque les documents ne sont pas rédigés en langue française, il en produit une traduction certifiée par un traducteur agréé.

L'administration a la possibilité de demander la production de tout ou partie des bulletins de paie correspondant aux périodes travaillées.

Elle peut demander la présentation des documents originaux ; ces documents ne peuvent être conservés par l'administration que pour le temps nécessaire à leur vérification et doivent en tout état de cause être restitués à leur possesseur dans un délai de quinze jours.

Art. 4. - Les autorités compétentes sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 2007.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique :

Le sous-directeur,

G. PARMENTIER

ANNEXE

Demande d'équivalence à la condition de diplôme (vous n'êtes pas titulaire du diplôme ou titre requis homologué de niveau V)

NOM : _____

PRÉNOMS : _____

NOM d'usage : _____

Date de naissance : □□ □□ □□□□

PROFESSION : _____

SPÉCIALITÉ CHOISIE :

Accueil, maintenance et logistique :

- qualification : agent polyvalent de maintenance
- qualification : peintre, tapissier
- qualification : armurier, munitionnaire
- qualification : menuisier

- qualification : électricien
- qualification : maçon
- qualification : plombier

Prévention et surveillance :

- qualification : agent d'accueil, de surveillance et de prévention

Conduite de véhicules :

- qualification conducteur de véhicules (pour cette spécialité, vous devez être titulaire des permis de conduire des catégories C, D et E en cours de validité)

Hébergement et restauration :

- qualification : cuisinier

Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur :

- qualification : carrossier peintre automobile
- qualification : magasinier automobile
- qualification : mécanicien VL
- qualification : mécanicien PL/TC
- qualification : mécanicien 2 roues
- qualification : électricien automobile

Vous devez justifier de l'exercice d'une **activité professionnelle**, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée **d'au moins 3 ans** à temps plein et **relevant de la même catégorie socioprofessionnelle** que celle d'un adjoint technique principal de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

La durée est **réduite à 2 ans** lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.

Vous devez fournir à l'appui de votre demande :

(tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français effectuée par un service assermenté)

- La photocopie du (des) contrat(s) de travail
- La photocopie du (des) certificat(s) de l'employeur pour les périodes d'activité
- Tout document justifiant la demande
- Le cas échéant photocopie du titre ou du diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis

Catégorie socioprofessionnelle dont relève la fonction d'adjoint technique référencée dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS – ESE) :
- 5 - Employés / 6 – Ouvriers

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

(cette page peut être dupliquée autant que de besoin pour chaque activité professionnelle à l'appui de la demande)

EMPLOI TENU ET DOMAINE D'ACTIVITÉ :

Temps plein Temps partiel si temps partiel : _____ % Durée : _____

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DE L'EMPLOI TENU (précisez les fonctions exercées et le niveau de responsabilité) :

NOM ET ADRESSE de l'entreprise (pas d'abréviation) :

STATUT :

(service public, organisme professionnel, association, entreprise...)

Je soussigné (e) Nom : _____ Prénoms : _____

Adresse :

Code postal : _____ Localité : _____

Certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts,

Fait à _____, le _____

Date et signature précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

ANNEXE

Demande de dispense de la condition de diplôme

NOM : _____

PRÉNOMS : _____

NOM d'usage : _____

Date de naissance : □□ □□ □□□□

A quel titre la dispense de la condition de diplôme est sollicitée ?

Mère ou père d'au moins trois enfants :

Joindre la photocopie intégrale du livret de famille

Sportif de haut niveau inscrit sur la liste arrêtée par la ministre chargée des sports :

Joindre tout document justifiant la demande

Annexe 3 : Cartographie des métiers par spécialités - ADT et ADTP2

Métiers	Propositions	Intitulé Recrutement (GEREM)	Grade de référence	Diplômes en lien avec le métier
Spécialité EREVM				
Mécanicien automobile VL	Mécanicien VL, PL et 2 roues (avec mention d'une majeure Electricité automobile si besoin)	Mécanicien VL, PL et 2 roues	ADTP2	CAP de maintenance des véhicules automobiles (VL) équival : véhicules particuliers, option véhicules industriels (PL), option motocycles suivi éventuellement d'une mention maintenance des systèmes embarqués de l'automobile (électricité automobile). Bac Pro de maintenance des véhicules automobiles
Mécanicien automobile PL				
Mécanicien 2 roues				
Electricien automobile				
Mécanicien nautique	Mécanicien nautique	Mécanicien nautique	ADTP2	CAP de réparation et entretien des embarcations de plaisance Bac Pro maintenance nautique
Carrossier - peintre automobile	Carrossier – peintre automobile	Carrossier-peintre automobile	ADTP2	CAP réparation des carrosseries CAP peinture en carrosserie CAP construction de carrosserie Bac Pro réparation des carrosseries Bac Pro construction de carrosserie
Peintre automobile				
Magasinier automobile	Magasinier automobile	Magasinier automobile	ADTP2	CAP agent d'entreposage et de messagerie CAP vendeur magasinier en pièces de rechange et automobile Bac Pro logistique Bac Pro transports
Chaudronnier	Chaudronnier – Ferronnier – Métaller – Serrurier – Soudeur	Chaudronnier	ADTP2	CAP outillage en modes métalliques CAP de réalisation de chaudronnerie industrielle CAP de serrurer-metallier Bac Pro de métallier Bac Pro de fonderie Bac Pro de menuiserie, aluminium, verre Bac Pro ouvrages du bâtiment : métallerie Bac Pro réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques Bac Pro technicien outilleur
Ferronnier		Ferronnier		
Métaller		Métaller		
Serrurier		Serrurier		
Soudeur		Soudeur		
Seller		Seller		
Spécialité AML				
Armurier	Armurier	Armurier	ADTP2	CAP d'armurerie (fabrication et réparation) Brevet des métiers d'art (BMA) armurerie
Menuisier	Menuisier	Menuisier	ADTP2	CAP maintenance des bâtiments des collectivités Tout autre CAP lié aux métiers du BTP
Peintre – tapissier	Peintre – tapissier	Peintre – tapissier	ADTP2	
Plombier – frigoriste – chauffagiste	Plombier – frigoriste – chauffagiste	Plombier – frigoriste – chauffagiste	ADTP2	
Maçon – carreleur	Maçon – carreleur	Maçon – carreleur	ADTP2	
Electricien	Electricien	Electricien	ADTP2	
Agent polyvalent	Agent polyvalent de maintenance	Agent polyvalent de maintenance	ADTP2	
Dessinateur en bâtiment	Dessinateur en bâtiment	Dessinateur en bâtiment	ADTP2	Non requis
Reprographiste – Technicien d'édition	Reprographiste – Technicien d'édition	Reprographie	ADTP2	CAP en reprographie
Magasinier approvisionnement	Magasinier	Magasinier	ADTP2	CAP agent d'entreposage et de messagerie CAP vendeur magasinier en pièces de rechange et automobile Bac Pro logistique Bac Pro transports
Magasinier caisse				
Agent polyvalent conduite de véhicule	Agent polyvalent conduite de véhicule	Chauffeur - Permis B	RSC ADT	Permis A et B
Gestionnaire logistique	Gestionnaire logistique et Agent polyvalent de manutention	Gestionnaire logistique et Agent polyvalent de manutention	RSC ADT	Non requis
Agent polyvalent de maintenance et de manutention			RSC ADT	
Manutentionnaire			RSC ADT	
Magasinier approvisionnement	Magasinier	Magasinier	RSC ADT	Non requis
Magasinier caisse				
Conducteur de véhicules légers (VL)	Conducteur de véhicules légers	Conducteur de véhicules légers	ADT	Permis A et B
Concierge – Agent de surveillance	Concierge	Concierge	RSC ADT	Non requis – CAP gardien d'immeuble
Agent d'entretien des espaces verts	Agent d'entretien des espaces verts	Agent d'entretien des espaces verts	RSC ADT	Non requis
Peintre – boisier	Peintre – tapissier	Peintre – tapissier	RSC ADT	Non requis
Valet de chenil ou lad équestre	Recrutement de bénévoles ou CNDI		RSC ADT	Non requis
Spécialité Prévention et surveillance				
Agent d'accueil et de prévention	Agent d'accueil et de prévention	Agent d'accueil et de prévention	ADTP2	CAP Agent de prévention et de sécurité
Spécialité HIR				
Cuisinier	Cuisinier (d'adultes) – Recrutement de catégorie privilégié	Cuisinier	ADTP2 ou contractuel	Cap cuisine Bac Pro de cuisine
Maître d'hôtel – Instandant	Personnel hôtelier et de restauration	Personnel hôtelier et de restauration	ADTP2	CAP restaurateur CAP agent polyvalent de restauration CAP service en brasserie-café CAP services hôteliers Bac Pro commercialisation et services en restauration
Chef de salle				
Employé de résidence	Employé de résidence	Employé de résidence	RSC ADT ou Contractuel	Non requis
Barman, Barman et agent de restauration	Agent polyvalent de restauration	Agent polyvalent de restauration		
Spécialité CV				
Conducteur de véhicules légers, poids lourds et de transports en commun (VL, PL, Transports en commun)	Conducteur de véhicules légers, poids lourds et de transports en commun (VL, PL, Transports en commun)	Conducteur de véhicules légers, poids lourds et de transports en commun (VL, PL, Transports en commun)	ADTP2	Permis A, B, C, D et E